

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
-----  
COMMUNE DE MONTARNAUD  
-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
SÉANCE DU 23 mai 2020  
-----

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents : ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROU Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAROU Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, ILLUMINATI Laurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés :

MANDANTS	MANDATAIRES
SURRIRAY Xavier	HENRY Gilles
OUEDRHIRI Mohamed	PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil.

M. François IBANES a été élu secrétaire.

Nombre de membres  
Afférents au conseil municipal : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la délibération : 27

M. CABELLO, Maire du précédent mandat accueille les nouveaux membres élus du conseil municipal. Il annonce que la présidence de la séance doit être confiée au membre élu le plus âgé. M. Pierre CARRIERE est donc nommé président de séance jusqu'à l'élection du Maire.

M. CARRIERE propose à M. IBANES d'être secrétaire de séance. M. IBANES accepte la fonction.

### **2020-10- Election du Maire**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Une personne s'est portée candidate :

M. PUGENS pour la liste « Montarnaud C'Vous »

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

a obtenu :

Monsieur Jean Pierre PUGENS : 23 voix (VINGT TROIS VOIX),

Monsieur Laurent ILLUMINATI : 1 voix (UNE VOIX)

Monsieur Jean Pierre PUGENS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

**M. le Maire prends la présidence de la séance du Conseil.**

### **2020-11- Désignation du nombre d'adjoints**

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 27 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à huit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus à la majorité absolue et quatre voix « contre ».

### **2020-12- Election des Adjoints**

M. le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints.

Une seule liste d'adjoints a été déposée par :

M. CARRIERE pour la liste « Montarnaud C'Vous » :

Les Adjoints proposés sont :

Pierre CARRIERE

Christine BROU

Denis TERRAILLON

Fatiha HAMDAR

Anthony GARCIA

Valérie BOUYSSOU

François IBANEZ

Anne VALOIS

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

a obtenu :

Liste « Montarnaud C'Vous » : 23 voix (VINGT TROIS VOIX),

La liste « Montarnaud C'Vous », a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés. Ont été proclamé, à vingt-trois voix sur vingt-trois les adjoints ci-dessous et par ordre :

Pierre CARRIERE : 1<sup>er</sup> Adjoint

Christine BROC : 2<sup>ième</sup> Adjointe

Denis TERRAILLON : 3<sup>ième</sup> Adjoint

Fatiha HAMDAROU : 4<sup>ième</sup> Adjointe

Anthony GARCIA : 5<sup>ième</sup> Adjoint

Valérie BOUYSSOU : 6<sup>ième</sup> Adjointe

François IBANEZ : 7<sup>ième</sup> Adjoint

Anne VALOIS : 8<sup>ième</sup> Adjointe

**Le Conseil municipal prend acte de ces informations.**

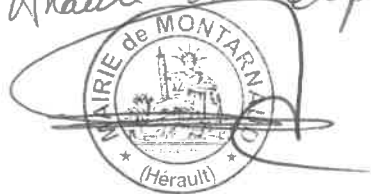
*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.*

*Et ont signé les membres présents après lecture faite.*

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a grid-like fashion. The signatures are highly stylized and cursive, representing the members of the municipal council mentioned in the text above. Some signatures are in black ink, while others are in blue ink. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping.



Annuller et remplacer la délibération précédemment transmise



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

-----

COMMUNE DE MONTARNAUD

-----

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

SÉANCE DU 23 mai 2020

-----

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

05 JUIN 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents : ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROU Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAROU Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, ILLUMINATI Laurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés :

MANDANTS

SURRIRAY Xavier

OUEDRHIRI Mohamed

MANDATAIRES

HENRY Gilles

PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil. M. le Maire, ayant été élu, préside dorénavant la séance.

M. François IBANEZ a été élu secrétaire.

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

### **2020-11- Désignation du nombre d'adjoints**

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.



Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 27 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à huit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus à la majorité absolue et quatre votes « contre ».

Fait à MONTARNAUD, le 25 Mai 2020

Le Maire



Jean Pierre PUGENS

Annullé et remplacé la délibération précédemment transmise



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE MONTARNAUD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 mai 2020

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

05 JUIN 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents : ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROC Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAROU Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, ILLUQUINARI Laurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés :

MANDANTS

SURRIRAY Xavier

OUEDRHIRI Mohamed

MANDATAIRES

HENRY Gilles

PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil. M. le Maire, ayant été élu, préside dorénavant la séance.

M. François IBANEZ a été élu secrétaire.

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

### 2020-11- Désignation du nombre d'adjoints

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 27 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à huit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus à la majorité absolue et quatre votes « contre ».

Fait à MONTARNAL le 25 Mai 2020

Le Maire

Jean Pierre PUGENS  
(Hérault)





Annuller et remplacer la délibération précédemment transmise



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE MONTARNAUD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 mai 2020

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

05 JUIN 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents : ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROC Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAOUI Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, ILLUZZI <sup>ILLUZZI</sup> Laurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés :

MANDANTS

SURRIRAY Xavier

OUEDRHIRI Mohamed

MANDATAIRES

HENRY Gilles

PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil. M. le Maire, ayant été élu, préside dorénavant la séance.

M. François IBANEZ a été élu secrétaire.

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

### 2020-11- Désignation du nombre d'adjoints

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du samedi 25 mai 2020 à 18h00**  
**TABLEAU DE PRESENCE**

	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Jean-Pierre	PUGENS			
Madame	Valérie	BOUYSSOU			
Monsieur	Pierre	CARRIERE			
Madame	Frédérique	TUFFERY			
Monsieur	Denis	TERRAILLON			
Madame	Anne	VALOIS			
Monsieur	Gilles	HENRY			
Madame	Christine	BROC			
Monsieur	Simon	LAGORCE			
Madame	Fathia	HAMDAOUI			
Monsieur	Anthony	GARCIA			
Madame	Pascale	LANTERI			
Monsieur	François	IBANES			
Madame	Hélène	BONNIER			
Monsieur	Guillaume	DUBUC			
Madame	Monique	TESSIER			
Monsieur	Xavier	SURRIRAY		X	
Madame	Aurélié	DIAZ			
Monsieur	Nicolas	CAZENAVE			
Madame	Stéphanie	VIALLET			
Monsieur	Thierry	BAILLY			
Madame	Nora	ABBAOUI			
Monsieur	Mohamed	OUEDRHIRI			
Monsieur	Laurent	ILLUMINATI			
Madame	Natacha	SALLES			
Monsieur	Eric	LECROISEY			
Madame	Céline	MONTAVON			

1. Note : noter l'heure d'arrivée des conseillers municipaux qui arrivent en retard, ainsi que l'heure de départ de ceux qui partent avant la fin du conseil.

